



Notice annuelle 2021

LE 17 MARS 2022

Société financière IGM Inc.

NOTICE ANNUELLE 2021 TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de page		
	Notice annuelle	Rapport annuel 2021*	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction*
INTRODUCTION	3		
Documents intégrés par renvoi	3		
Déclarations prospectives	3		
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	5		
Constitution	5		
Filiales et organigramme	5		
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	6	19-93	
Approche en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance	6	84-87	
Facteurs de risque	6	72-87	
ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	7	19-93	
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	8		
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	9		
Description générale	9		
Notation des titres	10		
Sommes versées aux agences de notation	11		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	12		
Actions ordinaires	12		
ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS	13		
Administrateurs	13		19-35
Hauts dirigeants	14		
Participation en actions des administrateurs et des hauts dirigeants	15		
POURSUITES JUDICIAIRES ET MESURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION	15	80-81	
Poursuites judiciaires	15		
Mesures d'application de la réglementation	15		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	15		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	15		
COMITÉ D'AUDIT	16		
Charte du comité d'audit	16		
Composition du comité d'audit	16		
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit	16		
Politique d'approbation préalable	17		
Honoraires versés aux auditeurs externes	17		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18		
ANNEXE A	19		

Introduction

La présente notice annuelle vise à fournir de l'information importante sur la Société financière IGM Inc. (la « Financière IGM » ou la « Société ») et ses activités.

Sauf indication contraire, la présente notice annuelle présente l'information au 31 décembre 2021 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Certaines parties du rapport annuel de 2021 de la Société financière IGM Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « rapport annuel 2021 ») et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 18 février 2022 qui se rapporte à l'assemblée des actionnaires de la Société du 6 mai 2022 (la « circulaire de sollicitation de procurations ») sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle. On peut consulter le rapport annuel 2021 et la circulaire de sollicitation de procurations sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle et des documents intégrés par renvoi, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles de la Société financière IGM et de ses filiales. Les déclarations prospectives sont fournies dans le but d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société à certaines dates et, pour les périodes closes à certaines dates, de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction, et ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur les opérations, les activités, la situation financière, les résultats financiers attendus, le rendement, les prévisions, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont fondées sur des facteurs ou des hypothèses significatifs ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection dont il est question. Ces facteurs et ces hypothèses comprennent les perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévues ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnable en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant générales que particulières, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être réalisés.

Divers facteurs significatifs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les opérations, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs activités. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou attendus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou les conséquences imprévues de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés boursiers et financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des marchés et de financement et des changements de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de changements comptables futurs, des risques opérationnels et à la réputation, de la concurrence, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, des éclosions de maladies ou des pandémies (comme la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi en vigueur au Canada ne l'exige expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes associés aux activités de la Société et les facteurs et hypothèses significatives sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et son plus récent rapport de gestion déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS ET MESURES ADDITIONNELLES CONFORMES AUX NORMES IFRS

La présente notice annuelle ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi comportent des mesures financières non conformes aux normes IFRS et des mesures additionnelles conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui est une mesure additionnelle conforme aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), se subdivise en deux composantes comme suit :

- > le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires;
- > les autres éléments, qui comprennent l'incidence après impôt de tout élément que la direction considère comme non récurrent ou qui pourrait rendre moins importante la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre.

Les termes se rapportant à des mesures financières non conformes aux normes IFRS comprennent, sans s'y limiter, les termes suivants : « bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires », « bénéfice ajusté par action », « rendement ajusté des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires » et d'autres termes semblables. Ces mesures sont utilisées pour fournir à la direction et aux investisseurs des mesures additionnelles visant à évaluer le rendement. De même, le « bénéfice avant intérêts et impôt » (le « BAII »), le « bénéfice ajusté avant intérêts et impôt » (le « BAII ajusté »), « le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements avant les commissions de vente » (le « BAIIA avant les commissions de vente ») et « le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements après les commissions de vente » (le « BAIIA après les commissions de vente ») sont également des mesures additionnelles non conformes aux normes IFRS. Le BAII, le BAII ajusté, le BAIIA avant les commissions de vente et le BAIIA après les commissions de vente sont des mesures complémentaires de la performance utilisées par la direction, les investisseurs et les analystes de placements pour évaluer et analyser les résultats de la Société. Le BAIIA avant les commissions de vente exclut toutes les commissions de vente de fonds communs de placement et est comparable à celui des périodes précédentes. Le BAIIA après les commissions de vente comprend toutes les commissions de vente et met en évidence l'ensemble des flux de trésorerie. Les autres éléments non récurrents ou qui pourraient rendre moins significative la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre sont ensuite exclus pour obtenir le BAIIA avant les commissions de vente et le BAIIA après les commissions de vente.

Cependant, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, elles ne sont pas directement comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Les termes se rapportant à des mesures additionnelles conformes aux normes IFRS comprennent les termes suivants : « bénéfice avant impôt sur le résultat » et « bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ». Les mesures additionnelles conformes aux normes IFRS sont utilisées afin de donner à la direction et aux investisseurs des mesures additionnelles pour évaluer le rendement. Ces mesures sont considérées comme des mesures additionnelles conformes aux normes IFRS puisqu'elles s'ajoutent aux postes minimums requis par les normes IFRS et qu'elles sont pertinentes pour comprendre la performance financière de l'entité.

Le lecteur est invité à se reporter aux rapprochements appropriés des mesures financières non conformes aux normes IFRS et des mesures prescrites par les normes IFRS qui figurent dans les tableaux 1 à 4, aux pages 22 et 24 à 26 du rapport annuel 2021.

Structure de l'entreprise

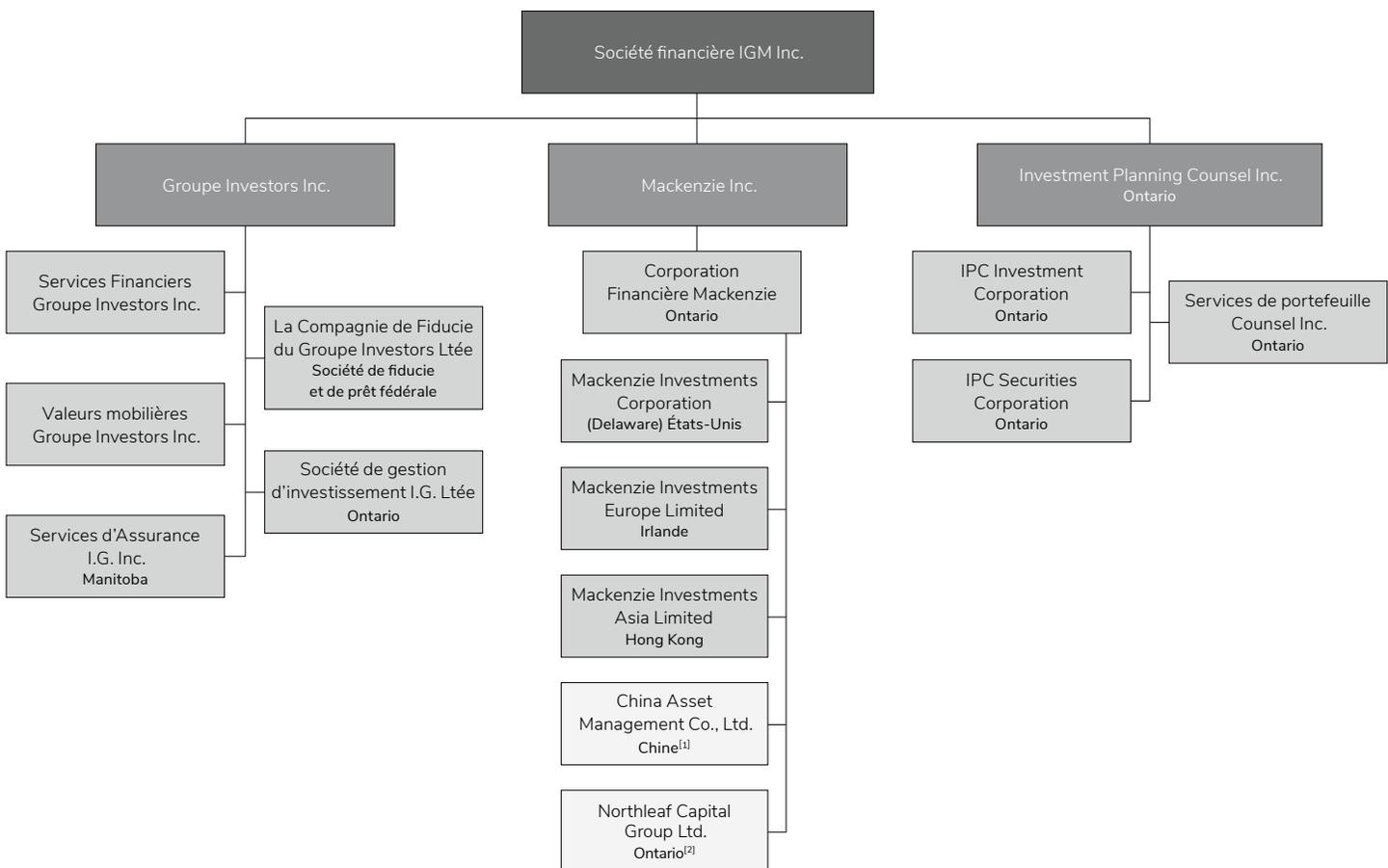
CONSTITUTION

La Financière IGM a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 août 1978 et son capital-actions a été restructuré au moyen de clauses modificatrices ayant pris effet le 19 septembre 1986. Elle a adopté le nom Société financière IGM Inc. au moyen de clauses modificatrices ayant pris effet le 30 avril 2004 et ses statuts constitutifs et toutes ses clauses modificatrices ont été mis à jour au moyen de statuts constitutifs mis à jour ayant pris effet le 30 avril 2004 (les « statuts »). Les statuts ont été modifiés de nouveau le 7 décembre 2009 en vue de créer les actions privilégiées de premier rang, série B.

La Société est une filiale de Power Corporation du Canada et son siège social et établissement principal est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

FILIALES ET ORGANIGRAMME

Le tableau suivant présente la structure de la Financière IGM en date du 31 décembre 2021, y compris ses filiales principales et certaines de ses autres filiales, et certaines sociétés dans lesquelles elle investit. Le tableau indique en outre le territoire de constitution des différentes sociétés et le pourcentage approximatif de leurs titres de participation dont la Société est propriétaire véritable (sauf indication contraire, les pourcentages indiqués correspondent également aux pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont la Société est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise, directement ou indirectement) à cette date :



[1] La Société détient une participation en actions de 13,9 % dans China Asset Management Co., Ltd.

[2] Corporation Financière Mackenzie a une participation indirecte dans Northleaf Capital Group Ltd. par l'intermédiaire de la participation en droits de vote et en titres de participation de 80 % qu'elle détient dans une société en commandite qui détient à son tour une participation en titres de participation de 70 % et en droits de vote de 49,9 % dans Northleaf Capital Group Ltd.

Sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la totalité de leurs titres avec droit de vote est détenue, directement ou indirectement, par la Financière IGM. De plus, la Financière IGM détient indirectement une participation de 4 % dans Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco »).

Description des activités

La Financière IGM offre des services financiers aux particuliers, principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes, et disposait d'un actif géré et d'un actif sous services-conseils de 277,1 G\$ au 31 décembre 2021. Elle exerce ses activités par l'entremise du Groupe Investors Inc. (« IG Gestion de patrimoine »), de la Corporation Financière Mackenzie (« Placements Mackenzie ») et d'Investment Planning Counsel Inc. (« Investment Planning Counsel »). La Financière IGM est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada.

Au 31 décembre 2021, la Société et ses filiales comptaient 3 827 employés.

Gestion de patrimoine

Le secteur Gestion de patrimoine de la Société regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de planification financière et de services connexes à des ménages canadiens. Ce secteur comprend les activités d'IG Gestion de patrimoine et d'Investment Planning Counsel. Ces sociétés sont des organisations de distribution au détail qui offrent des services aux ménages canadiens par l'entremise de leurs courtiers en valeurs mobilières, de leurs courtiers en épargne collective et d'autres filiales autorisées à distribuer des produits et des services financiers.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 278 conseillers répartis partout au Canada et son actif sous services-conseils s'établit à 119,6 G\$, ce qui comprend un actif géré de 110,5 G\$ au 31 décembre 2021. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Investment Planning Counsel, qui a été fondée en 1996, est une société indépendante qui distribue des produits et offre des services et des conseils financiers au Canada. Investment Planning Counsel est une entreprise de planification financière qui compte 675 conseillers financiers et son actif sous services-conseils s'établit à 33 G\$, ce qui comprend un actif géré de 5,6 G\$.

Gestion d'actifs

Le secteur Gestion d'actifs de la Société regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de gestion de placements, soit les activités de Placements Mackenzie, qui a été fondée en 1967. Les services de gestion de placements sont fournis pour une gamme de fonds d'investissement qui sont distribués par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers financiers externes, de même que par l'intermédiaire de mandats de services-conseils pour les investisseurs d'institutions financières et de fonds de retraite et d'autres investisseurs institutionnels. L'actif géré pour le secteur Gestion de patrimoine est compris dans le total de l'actif géré.

L'actif géré par Placements Mackenzie, y compris les mandats qu'elle remplit à titre de conseiller auxiliaire dans le secteur Gestion de patrimoine, totalisait 210,3 G\$ au 31 décembre 2021. En excluant les mandats remplis à titre de conseiller auxiliaire du secteur Gestion de patrimoine, l'actif géré totalisait 129,1 G\$.

Investissements stratégiques et autres

Le secteur Investissements stratégiques et autres de la Société regroupe les investissements stratégiques principaux effectués par la Société, y compris ceux dans China Asset Management Co., Ltd., Great-West Lifeco Inc., Northleaf Capital Group Ltd., Wealthsimple Financial Corp. et les fonds Portag3 Ventures LP. Le capital non attribué est aussi compris dans ce secteur. Les investissements sont classés dans ce secteur (plutôt que dans le secteur Gestion de patrimoine ou le secteur Gestion d'actifs) lorsque cela est justifié en raison de différents segments de marché, profils de croissance ou autres caractéristiques uniques.

Il y a lieu de se reporter aux pages 19 à 93 du rapport annuel 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de la Société.

APPROCHE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DE GOUVERNANCE

La Financière IGM tient à faire preuve de transparence dans son processus de communication de l'information; elle publie sur son site Web un « rapport sur le développement durable » ainsi que d'autres politiques et documents connexes qui décrivent la façon dont elle compose avec les répercussions que les questions environnementales, sociales et de gouvernance ont sur son entreprise. On peut obtenir des renseignements à ce sujet à l'adresse : <https://www.igmfinc.com/fr/responsabilite-d-entreprise>.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » aux pages 84 à 87 du rapport annuel 2021 pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

FACTEURS DE RISQUE

Investir dans les titres de la Société comporte certains risques, tout comme les activités que celle-ci exerce. Il y a lieu de se reporter aux pages 72 à 87 du rapport annuel 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un effet important sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. La description des risques n'est pas exhaustive : il pourrait exister d'autres risques que la Société ne connaît pas à l'heure actuelle.

Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices

Le 5 janvier 2022, la Société a conclu une entente visant l'acquisition, auprès de Power Corporation du Canada (« Power »), d'une participation de 13,9 % dans China Asset Management Co., Ltd. (« ChinaAMC »), une société de gestion d'actifs chinoise, pour une contrepartie en trésorerie de 1,15 G\$, ce qui fera passer la participation de la Société dans ChinaAMC de 13,9 % à 27,8 %. Afin de financer partiellement l'opération, la Société vendra 15 200 662 actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco ») à Power pour une contrepartie en trésorerie de 575 M\$, ce qui réduira la participation de la Société dans Lifeco, la faisant passer de 4 % à 2,4 %. La clôture des opérations devrait avoir lieu au premier semestre de 2022, sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris des approbations réglementaires en Chine. La vente des actions de Lifeco est conditionnelle au rachat des actions de ChinaAMC par la Société.

Au 31 décembre 2020, la Société avait investi un montant total de 187 M\$ (51,9 M\$ en 2019) dans Wealthsimple Financial Corporation (« Wealthsimple »). Wealthsimple est un gestionnaire de placements en ligne qui offre des conseils en matière de placement. Le placement a été conclu par l'entremise d'une société en commandite sous le contrôle de la société mère de la Société, la Corporation Financière Power. Le 3 mai 2021, Wealthsimple a annoncé une mobilisation de capitaux propres de 750 M\$ qui portent la valeur de l'investissement de la Société dans Wealthsimple à 1 448 M\$. Dans le cadre de la transaction, la Société a cédé une partie de son investissement pour un produit de 294 M\$ (258 M\$ après impôt). La Société demeure l'actionnaire le plus important de Wealthsimple, grâce à sa participation de 23 % et à sa juste valeur de 1 153 M\$.

Le 28 octobre 2020, Placements Mackenzie, la filiale de la Société, et Lifeco ont acquis une participation ne donnant pas le contrôle dans Northleaf Capital Group Ltd. (« Northleaf ») au moyen d'un instrument d'acquisition appartenant à 80 % à Placements Mackenzie et à 20 % à Lifeco en contrepartie d'une somme en espèces de 241 M\$ ainsi qu'une contrepartie additionnelle d'au plus 245 M\$ à l'échéance de la période de cinq ans qui commence à la date d'acquisition, sous réserve de l'atteinte par la société d'une croissance exceptionnelle en ce qui a trait à certaines mesures de performance au cours de la période. L'instrument d'acquisition appartenant à Placements Mackenzie et à Lifeco a acquis un bloc de droits de vote ne donnant pas le contrôle de 49,9 % et une participation économique de 70 % dans Northleaf. Placements Mackenzie et Lifeco auront l'obligation et le droit d'acheter une participation en actions et en droits de vote supplémentaire dans la société, qui débiteront dans environ cinq ans à compter de la date d'acquisition et se prolongeront par la suite. Au 31 décembre 2021, la Société détenait une participation indirecte dans Northleaf par l'intermédiaire de la participation en droits de vote et en titres de participation de 80 % qu'elle détient dans une société en commandite qui détient à son tour une participation en titres de participation de 70 % et en droits de vote de 49,9 % dans Northleaf. Northleaf est un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privés et d'infrastructures à l'échelle mondiale qui compte sept bureaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, et dont le siège social est situé à Toronto. Son actif géré se chiffrait à 14,6 G\$ au 31 décembre 2020.

Au troisième trimestre de 2020, la Société a vendu sa participation dans Personal Capital Corporation (« Personal Capital ») à une filiale de Lifeco, Empower Retirement, et en a tiré un produit de 232,8 M\$ (176,2 M\$ US) et une contrepartie additionnelle d'au plus 24,6 M\$ US sous réserve de l'atteinte par Personal Capital de certains objectifs de croissance ciblée. Le placement de la Société dans Personal Capital, conseiller en gestion de patrimoine qui exerce ses activités sur plateforme numérique aux États-Unis, s'établissait à 189,1 M\$ (144,8 M\$ US), compte non tenu des coûts de transaction inscrits à l'actif, ce qui comprenait un placement de 66,8 M\$ (50 M\$ US) effectué en janvier 2019.

Le 31 décembre 2020, Placements Mackenzie, filiale de la Société, a acquis la totalité des actions ordinaires de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (« GLC »), filiale en propriété exclusive de Lifeco, en contrepartie d'une somme en espèces de 185 M\$. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « Canada Vie ») est une filiale en propriété exclusive de Lifeco. Dans le cadre de l'opération, la Canada Vie a acquis les contrats de gestion de fonds relatifs au groupe de fonds Quadrus (« GFQ »), marque privée, auprès de Placements Mackenzie en contrepartie d'une somme en espèces de 30 M\$. Auparavant, Placements Mackenzie était le gestionnaire et le fiduciaire du GFQ. Depuis la conclusion de la vente, Placements Mackenzie continue de fournir des services de placement et d'administration au GFQ. Au 31 décembre 2020, ces opérations avaient permis d'accroître l'actif géré d'un montant net de 30,1 G\$.

En mars 2019, la Société a émis des débetures à 4,206 % d'une durée de 31 ans et d'un capital global de 250 M\$ échéant le 21 mars 2050. Elle a utilisé le produit net de ce placement pour financer le rachat, en contrepartie de 150 M\$, de la totalité de ses six millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série B émises et en circulation et aux fins générales de son entreprise. La Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série B le 30 avril 2019.

En avril 2019, la Société a participé, de façon proportionnelle, à l'offre publique de rachat importante réalisée par Lifeco en vendant 2 400 255 actions de Lifeco qu'elle détenait contre un produit de 80,4 M\$. La transaction n'a eu aucune incidence sur la participation de 4 % de la Société dans Lifeco.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Financière IGM a confié à CIBC Mellon la prestation de la plupart des services relatifs à ses fonds. Ces services d'administration de fonds se sont ajoutés aux services de garde et services connexes que CIBC Mellon fournissait déjà à la Société.

Il y a lieu de se reporter aux pages 19 à 93 du rapport annuel 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évolution générale de l'entreprise de la Société.

Politique en matière de dividendes

La pratique actuelle de la Société consiste à verser des dividendes trimestriels aux porteurs d'actions ordinaires. Un dividende fixe annuel non cumulatif de 5,90 % était payable trimestriellement aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série B jusqu'au 30 avril 2019, date à laquelle la Société a racheté la totalité de ces actions.

Le pouvoir de la Société de verser des dividendes sur ses actions ordinaires est restreint par les modalités de ses actions privilégiées en circulation, qui prévoient que la Financière IGM ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit à ce moment-là ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

Le tableau qui suit présente le montant des dividendes en espèces qui ont été déclarés par action de chaque catégorie d'actions en circulation de la Société pendant chacun des trois derniers exercices clos.

Exercice	Trimestre	Dividendes déclarés sur les actions ordinaires [\$]	Dividendes déclarés sur les actions privilégiées, série B [\$]
2019	Premier trimestre	0,5625	0,36875
	Deuxième trimestre	0,5625	s.o.
	Troisième trimestre	0,5625	s.o.
	Quatrième trimestre	0,5625	s.o.
2020	Premier trimestre	0,5625	s.o.
	Deuxième trimestre	0,5625	s.o.
	Troisième trimestre	0,5625	s.o.
	Quatrième trimestre	0,5625	s.o.
2021	Premier trimestre	0,5625	s.o.
	Deuxième trimestre	0,5625	s.o.
	Troisième trimestre	0,5625	s.o.
	Quatrième trimestre	0,5625	s.o.

Tous les montants de dividendes et dates de versements futurs sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Description de la structure du capital

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le capital autorisé de la Financière IGM se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions de catégorie 1 sans droit de vote.

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions de chaque catégorie de la Société qui avaient été émises et étaient en circulation au 31 décembre 2021 :

Catégorie	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série	0
Actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série	0
Actions ordinaires	239 679 043
Actions de catégorie 1 sans droit de vote	0

Le texte qui suit décrit les caractéristiques de chacune des catégories d'actions.

a) Actions privilégiées de premier rang :

- i) **Droits de vote :** les porteurs n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries.
- ii) **Dividendes :** les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par rapport aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de premier rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital, de primes et de dividendes courus n'ayant pas été versés, y compris tous les dividendes cumulatifs, qu'ils aient été déclarés ou non. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

b) Actions privilégiées de second rang :

- i) **Droits de vote :** les porteurs n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en séries et sont assujetties et subordonnées aux droits, aux privilèges, aux restrictions et aux conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang.
- ii) **Dividendes :** les porteurs d'actions privilégiées de second rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par rapport aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de second rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions privilégiées de second rang n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital, de primes et de dividendes courus n'ayant pas été versés, y compris tous les dividendes cumulatifs, qu'ils aient été déclarés ou non. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

c) Actions ordinaires :

- i) **Droits de vote :** les actions ordinaires de la Société donnent à leur porteur le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires.
- ii) **Dividendes :** les porteurs de ces actions ont droit aux dividendes qui sont déclarés par le conseil, au moment où ils le sont, sous réserve du droit prioritaire des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang de toucher des dividendes, comme il est indiqué ci-dessus.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** une fois que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de second rang et d'actions de toute autre catégorie ont reçu la somme à laquelle ils ont droit en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le reliquat de l'actif de la Société est versé aux porteurs d'actions ordinaires et aux porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou est réparti entre ceux-ci, sans préférence ni distinction.

d) Actions de catégorie 1 sans droit de vote :

- i) **Droits de vote :** les porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, mais ils ont le droit d'y être convoqués.
- ii) **Dividendes :** ces actions sont de rang égal aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** une fois que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de second rang et d'actions de toute autre catégorie ont reçu la somme à laquelle ils ont droit en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le reliquat de l'actif de la Société est versé aux porteurs d'actions ordinaires et aux porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou est réparti entre ceux-ci, sans préférence ni distinction.

NOTATION DES TITRES

Le tableau qui suit présente les notes^[1] qui avaient été attribuées aux titres en circulation de la Société au 31 décembre 2021 :

Titres	DBRS	S&P
Titres d'emprunt à long terme (débitures non garanties)	A (élevée)	A

[1] La tendance assortie à la note de DBRS et la perspective assortie à la note de S&P sont « stables » en ce qui a trait aux titres ou à l'émetteur.

Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits et que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation soit respectée. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent des sites Web de chacune de ces agences.

Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres de la Société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, il se peut que les notations ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à quelque moment que ce soit.

a) Dominion Bond Rating Services (« DBRS »)

DBRS a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. L'échelle de notation des obligations à long terme exprime l'avis de DBRS quant au risque de défaut, c'est-à-dire le risque que l'émetteur manque aux obligations financières qui lui incombent conformément aux modalités d'une obligation qu'il a émise. Les notes sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents par rapport à l'émetteur et sur le rang relatif des créances. Toutes les catégories de notation, sauf les catégories AAA et D, comportent également les sous-catégories « (élevé) » et « (faible) ». L'absence de la mention « (élevé) » ou « (faible) » indique que la note se situe au milieu de la catégorie.

La tendance donne une indication quant au point de vue de DBRS sur la perspective de la note en question. Il existe trois catégories de tendance, soit « positive », « stable » ou « négative », qui indiquent la direction que prendra la note, selon DBRS, si la tendance se maintient ou, dans certains cas, si certains problèmes ne sont pas réglés. En règle générale, DBRS fonde son point de vue principalement sur son évaluation de l'émetteur lui-même, mais peut tenir compte en outre de la perspective du ou des secteurs dans lesquels l'émetteur exerce ses activités.

La note A (élevé) que DBRS a attribuée aux débetures non garanties de premier rang de la Société correspond à la cinquième note la plus élevée sur les 26 que DBRS utilise pour évaluer les titres d'emprunt à long terme. Selon l'échelle de notation à long terme de DBRS, les titres d'emprunt qui obtiennent la notation « A (élevée) » sont de bonne qualité et la capacité de paiement des obligations financières est considérée comme solide. Bien qu'il s'agisse d'une bonne note, les entreprises qui l'obtiennent pourraient être plus vulnérables à des événements futurs, mais les facteurs négatifs potentiellement déclencheurs sont considérés comme surmontables.

b) Standard & Poor's (« S&P »)

S&P a recours elle aussi à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées au Canada. La note de crédit que S&P attribue à une émission de titres constitue un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur par rapport à une obligation financière donnée, à une catégorie d'obligations financières donnée ou à un programme financier donné. Les notes de crédit attribuées à une émission de titres à long terme sont fondées, à divers degrés, sur l'analyse que S&P fait des éléments suivants :

- i) la probabilité que les paiements soient effectués (le pouvoir et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers relativement à une obligation conformément aux modalités de celle-ci);
- ii) la nature et les dispositions de l'obligation et le potentiel de remboursement qu'on lui attribue;
- iii) la protection offerte par l'obligation et le rang relatifs de celle-ci en cas de faillite, de restructuration ou de tout autre arrangement réalisé en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers.

Les notes attribuées à une émission de titres à long terme constituent une évaluation du risque de défaut, mais pourraient aussi intégrer une évaluation du rang relatif ou du recouvrement ultime en cas de défaut.

La plupart des notes peuvent être modifiées par l'ajout de la mention plus (+) ou moins (-) qui indique la position relative du titre au sein des catégories principales. La perspective indique la direction éventuelle, à moyen terme (habituellement de six mois à deux ans), de la note attribuée à un titre à long terme. Elle tient compte des changements dans la situation commerciale ou économique fondamentale. La perspective n'annonce pas nécessairement une modification de la note ni une alerte à un changement de notation à venir.

S&P a attribué la note A aux débetures non garanties de premier rang de la Société, ce qui constitue la sixième note la plus élevée sur les 22 qu'elle utilise pour évaluer les titres d'emprunt à long terme. Cette note indique que S&P est d'avis que le pouvoir de la Société de remplir ses engagements financiers relatifs aux titres d'emprunt à long terme est bon, mais que les titres en question sont un peu plus vulnérables aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les titres mieux notés.

SOMMES VERSÉES AUX AGENCES DE NOTATION

La Société a versé certaines sommes à DBRS et à S&P au cours des deux derniers exercices pour avoir continué à la noter à titre d'émetteur et noté les titres d'emprunt qu'elle place auprès du public, dont les débetures non garanties et les actions privilégiées. La Société prévoit que DBRS et S&P continueront à lui fournir ces services en 2022.

Marché pour la négociation des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « IGM ».

Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de clôture et le volume négocié des actions de chacune de ces catégories à la Bourse de Toronto pendant chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ACTIONS ORDINAIRES

2021	Plancher	Plafond	Volume
Janvier	33,89	36,46	5 514 114
Février	34,68	36,95	6 764 959
Mars	35,38	39,64	8 173 333
Avril	38,66	43,88	7 271 607
Mai	43,89	45,18	8 969 158
Juin	43,76	45,20	7 591 928
Juillet	42,64	44,06	4 712 161
Août	44,52	46,29	4 603 287
Septembre	45,19	47,83	6 787 631
Octobre	44,81	49,18	9 216 154
Novembre	46,17	51,14	5 757 969
Décembre	45,13	47,27	5 452 736

Administrateurs et hauts dirigeants

ADMINISTRATEURS

Le nom de chaque administrateur, ses liens d'affaires, son lieu de résidence, sa participation en actions dans la Société et la durée de son affectation au conseil, ainsi que la liste des comités du conseil et de leurs membres, se trouvent aux pages 19 à 35 de la circulaire de sollicitation de procurations. MM. Coutu, A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer, M^{me} Macleod et M. Orr^[1] siègent aussi au conseil de Power Corporation du Canada.

Tous les autres administrateurs entretiennent leurs liens d'affaires actuels depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception des personnes suivantes :

Administrateur	Date(s)	Antécédents professionnels
James O'Sullivan	De juin 2019 à décembre 2019 De juin 2015 à juin 2019	Conseiller stratégique de la Banque de Nouvelle-Écosse Chef du groupe des services bancaires canadiens de la Banque de Nouvelle-Écosse
André Desmarais	De mai 1996 à février 2020 De mars 2015 à mars 2020	Président et co-chef de la direction de Power Corporation du Canada Co-président exécutif du conseil de la Corporation Financière Power
Paul Desmarais, Jr.	De mai 1996 à février 2020 De mars 2015 à mars 2020	Co-chef de la direction de Power Corporation du Canada Co-président exécutif du conseil de la Corporation Financière Power
Gary Doer	D'octobre 2009 à janvier 2016	Ambassadeur du gouvernement du Canada
Susan Doniz	De février 2017 à mai 2020 De janvier 2016 à janvier 2017 De juillet 2011 à janvier 2015	Cheffe de l'information du groupe Qantas Airways Limited Experte en chef, Bureau du chef de la direction mondiale de SAP Canada Inc. Responsable des produits et de la stratégie numérique et cheffe de l'information à l'échelle mondiale d'Aimia Inc.
Claude Généreux	De mai 2015 à mars 2020 De juillet 1987 à février 2015	Vice-président exécutif de la Corporation Financière Power Associé principal au sein de McKinsey & Company
Sharon Hodgson	De janvier 2017 à décembre 2017 De mai 2014 à janvier 2017 De décembre 2012 à mai 2014	Cheffe mondiale des services d'analytique cognitive, Watson et avancée au sein des Services d'affaires mondiaux d'IBM Directrice générale, Services d'affaires mondiaux d'IBM Canada Cheffe des services de consultation de la division des marchés en croissance, Shanghai (Chine), Services d'affaires mondiaux d'IBM
Sharon MacLeod	De juillet 2016 à janvier 2019 De janvier 2014 à juin 2016	Vice-présidente Marque mondiale Dove Men+ Care d'Unilever Vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord d'Unilever
Susan McArthur	D'avril 2013 à mai 2019	Associée directrice de GreenSoil Investments
John McCallum	De juillet 1973 à juillet 2021	Professeur de finance à l'Université du Manitoba
Beth Wilson	De juillet 2017 à janvier 2022	Cheffe de la direction de Dentons Canada LLP

[1] Les renseignements sur M. Orr, président du conseil de la Société, sont présentés dans la description des administrateurs qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente les hauts dirigeants de la Société, de ses filiales principales et de certaines de ses autres filiales^[1] :

Nom, province ou État et pays de résidence du dirigeant	Poste au sein de la Société et des membres de son groupe
James O'Sullivan (Ontario) Canada	Président et chef de la direction de la Financière IGM
Cynthia Currie (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe des ressources humaines de la Financière IGM
Michael Dibden (Ontario) Canada	Chef de l'exploitation de la Financière IGM
Rhonda Goldberg (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe du contentieux de la Financière IGM
Luke Gould (Manitoba) Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Financière IGM
Barry McInerney (Connecticut) États-Unis	Président et chef de la direction de Placements Mackenzie
Douglas Milne (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef du marketing et de la stratégie de la Financière IGM
Damon Murchison (Ontario) Canada	Président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine
Blaine Shewchuk (Manitoba) Canada	Président et chef de la direction d'Investment Planning Counsel

[1] Les renseignements sur M. Orr, président du conseil de la Société, sont présentés dans la description des administrateurs qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Tous les hauts dirigeants de la Société entretiennent leurs liens d'affaires actuels depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception des personnes suivantes :

Haut dirigeant	Date(s)	Antécédents professionnels
James O'Sullivan	De juin 2019 à décembre 2019 De juin 2015 à juin 2019	Conseiller stratégique de la Banque de Nouvelle-Écosse Chef du groupe des services bancaires canadiens de la Banque de Nouvelle-Écosse
Cynthia Currie	De novembre 2012 à novembre 2017	Vice-présidente, Ressources humaines de la Financière Sun Life
Michael Dibden	D'avril 2008 à juin 2017	Vice-président principal, Opérations technologiques et technologie de la gestion des avoirs à la Banque Canadienne Impériale de Commerce
Rhonda Goldberg	D'août 2018 à mars 2019 D'avril 2017 à août 2018 De septembre 2015 à avril 2017	Vice-présidente principale et cheffe du contentieux de la Financière IGM Vice-présidente principale, Affaires réglementaires et clientèle de Placements Mackenzie Vice-présidente, Affaires réglementaires de Placements Mackenzie
Luke Gould	De janvier 2012 à décembre 2017 D'octobre 2013 à décembre 2017	Vice-président principal, Finances et chef des services financiers d'IG Gestion de patrimoine Vice-président principal, Finances et chef des services financiers de Placements Mackenzie
Douglas Milne	D'avril 2013 à mai 2017	Vice-président, Marketing du Groupe Banque TD
Damon Murchison	De janvier 2018 à septembre 2020 De juin 2014 à janvier 2018	Vice-président exécutif et chef de la distribution au détail de Placements Mackenzie Vice-président principal, Distribution au détail de Placements Mackenzie
Blaine Shewchuk	De mars 2019 à juin 2021 De novembre 2017 à mars 2019 De janvier 2012 à novembre 2017	Vice-président exécutif, chef de la stratégie et de l'expansion de la Financière IGM Vice-président principal, Planification et expansion des affaires IGM d'IG Gestion de patrimoine Vice-président principal, Planification et prévisions, et services généraux d'IG Gestion de patrimoine

PARTICIPATION EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS, DES HAUTS DIRIGEANTS ET DES AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

À la connaissance de la Société, les administrateurs, les hauts dirigeants et les autres membres de la direction de la Société sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 279 955 actions ordinaires de la Société, soit 0,1 % de ces actions en circulation, ou exercent une emprise sur une telle proportion de ces actions.

En date du 31 décembre 2021, la Corporation Financière Power était propriétaire, directement, de 140 266 259 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 58,5 % des actions ordinaires en circulation de la Société et, indirectement, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive 341 1893 Canada Inc. et 440 0003 Canada Inc., de 5 532 000 et de 2 133 821 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 2,3 % et 0,9 %, respectivement, des actions ordinaires en circulation de la Société et, par l'entremise de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de 9 200 000 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 3,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société (sans tenir compte des 46 461 actions ordinaires de la Société, soit 0,02 %, que La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie détenait dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle, directement et indirectement, les droits de vote de Power Corporation du Canada qui, à son tour, est propriétaire exclusive de la Corporation Financière Power.

Poursuites judiciaires et mesure d'application de la réglementation

POURSUITES JUDICIAIRES

La Société peut faire l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue de l'une ou l'autre de ces poursuites, selon les renseignements dont elle dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces poursuites prise individuellement ou globalement, soit important. De plus amples renseignements sont présentés aux pages 80 et 81 du rapport annuel 2021.

MESURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Dans le cours normal de ses activités, la Société pourrait se voir imposer des frais ou des amendes par les organismes de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, y compris si elle fait un dépôt ou présente de l'information tardivement, lesquels frais ou amendes pourraient être considérés comme des sanctions en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières canadiennes; toutefois, le montant de tels frais ou amendes, qu'ils soient pris individuellement ou globalement, n'est pas important pour la Société.

Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres

Services aux investisseurs Computershare Inc. est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société; elle compte des bureaux à Calgary, en Alberta, à Montréal, au Québec, à Toronto, en Ontario, et à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Intérêts des experts

Les auditeurs externes de la Financière IGM sont Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. qui, à ce titre, ont dressé le rapport des auditeurs aux actionnaires qui accompagne les états financiers consolidés annuels de la Financière IGM pour l'exercice clos le plus récent. À la connaissance de la Société, le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant selon le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Manitoba.

Comité d'audit

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Les responsabilités et les fonctions du comité d'audit sont décrites plus amplement dans la chartre du comité, qui est présentée à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de la Financière IGM se compose des cinq personnes suivantes : John. McCallum (président du comité), Marc A. Bibeau, Susan Doniz, Sharon Hodgson et Sharon MacLeod. Tous les membres du comité d'audit sont « indépendants » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Le conseil a établi que tous les membres du comité d'audit avaient des compétences financières.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre leur expérience générale dans le monde des affaires et les postes qu'ils ont occupés au sein d'autres sociétés, MM. McCallum et Bibeau siègent au comité d'audit de la Société depuis de nombreuses années. M^{mes} Doniz et Hodgson y ont été nommées en juin 2018, et M^{me} MacLeod, en août 2018. À ce titre, toutes ces personnes ont de l'expérience dans l'examen d'états financiers et le règlement de questions de comptabilité et d'audit connexes. Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités à ce titre.

M. McCallum a été professeur de finance à l'Université du Manitoba de 1973 à 2021. Il est titulaire d'un doctorat en finance de l'Université de Toronto, d'un M.B.A. en marketing et en recherche opérationnelle de l'Université Queen's, d'un baccalauréat ès sciences (mathématique et physique) de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat ès arts (économie et philosophie) de l'Université de Montréal. Il enseigne et fait de la recherche dans les domaines suivants : le financement des entreprises, l'économie monétaire, les marchés financiers et les institutions financières. De 1977 à 1981, il a été conseiller en économie auprès du premier ministre du Manitoba. De 1984 à 1991, il a été conseiller spécial auprès du ministre des Finances du Canada et, de 1991 à 1993, conseiller spécial auprès du ministre de l'Industrie, des Sciences, de la Technologie et du Commerce du Canada. Il a été vice-président du conseil et président du comité d'audit d'Hydro-Manitoba de 1988 à 1990 puis, de 1991 à 2000, président du conseil. Il a siégé au conseil et au comité d'audit de Toromont Industries Ltd. et a présidé son comité d'audit de 1987 à 2016. Il a été membre du conseil de The Wawanesa Insurance Company de 2001 à 2016 et a déjà siégé au comité d'audit de celle-ci. Il a publié des articles dans diverses publications financières. Il est membre du comité d'audit de la Financière IGM depuis avril 1998 et le préside depuis mai 2010.

M. Bibeau est président et chef de la direction de Beauward Immobilier inc., société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Il en est président depuis 1996 et, auparavant, y avait occupé plusieurs autres postes. Il siège au conseil de la Nicklaus Children's Health Centre Foundation, aux États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop.

M^{me} Doniz a été nommée cheffe de l'information et vice-présidente principale, Technologie de l'information et analyse de données de Boeing Company le 11 mai 2020. Auparavant, elle a été chef de l'information du groupe Qantas Airways Limited de février 2017 à mai 2020 et experte en chef au bureau du chef de la direction mondiale de SAP SE de janvier 2016 à janvier 2017. Avant cela, elle a été responsable des produits et de la stratégie numérique et cheffe de l'information à l'échelle mondiale chez Aimia de juillet 2011 à janvier 2015. Elle a dirigé les services d'affaires mondiaux de Procter & Gamble de 2009 à 2011 et y a occupé plusieurs autres postes de direction de 1994 à 2009. Elle siège actuellement au conseil de goeasy Ltd. ainsi qu'au conseil consultatif du Centre for Digital Transformation de l'École de gestion Paul Merage de l'Université de Californie à Irvine. Auparavant, elle a siégé au conseil de la Women's College Hospital Foundation et a été fiduciaire du Centre des sciences de l'Ontario et présidente du comité du développement. Elle a été membre du conseil consultatif de la Banque Royale du Canada et membre du conseil d'administration de la CIO Association of Canada. Elle siège au comité d'audit et de gestion des risques de Liquor Stores NA et de goeasy Ltd. et préside plusieurs comités d'investissement en technologie d'organismes à but non lucratif et de sociétés commerciales, comme Procter & Gamble Canada, Global P&G Digital Value Chain et Qantas Group. En 2011, Women's Executive Network a nommé M^{me} Doniz au rang des femmes les plus influentes au Canada. En 2020, M^{me} Doniz est devenue la première femme à recevoir la Médaille d'honneur des anciens étudiants en génie de l'Université de Toronto.

M^{me} Hodgson occupe le poste de doyenne de l'École de gestion Ivey depuis le 6 mai 2019. Elle a quitté le poste de cheffe mondiale des services d'analytique cognitive, AI, Watson et avancée au sein des Services d'affaires mondiaux d'IBM en 2017 après avoir été directrice générale des Services d'affaires mondiaux d'IBM Canada de mai 2014 à janvier 2017. Entre 2010 et 2014, elle a dirigé un certain nombre de services chez IBM, notamment les services de consultation de la division des marchés en croissance de Shanghai et les services d'analytique et d'optimisation des affaires de Philadelphie. Auparavant, elle était associée responsable des relations à l'échelle mondiale pour plusieurs comptes chez IBM. Elle compte plus de deux décennies d'expérience dans la gestion de programmes de remaniement de grandes entreprises à l'échelle mondiale pour le compte de clients Fortune 100 et la réalisation des avantages qui en découlent. Elle siège au conseil et au comité d'audit de Toromont Industries Ltd. depuis mai 2019 et occupe le poste de cheffe de la direction de la Fondation Ivey. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Wharton de l'Université de Pennsylvanie.

M^{me} MacLeod, dirigeante expérimentée en marketing et en finances, a été responsable pendant plus de 20 ans des résultats stratégiques et d'exploitation auprès d'Unilever, occupant des postes de haute direction comme ceux de vice-présidente, Marque mondiale, de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord et de vice-présidente d'Unilever Canada. À titre de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord chez Unilever, elle a contribué à la croissance de la marque, aux investissements, à la gestion du chiffre d'affaires net et à la stratégie de rentabilité d'un portefeuille de 17 marques dans cinq catégories de soins personnels. Elle a été vice-présidente, Marketing d'Unilever Canada, assurant son leadership sur le plan de l'exploitation à l'égard notamment des résultats et du plan de ventes et d'exploitation pour les divisions Soins personnels, Aliments et boissons et Produits d'entretien ménager. Elle agit à titre de consultante auprès de Portag3 Ventures et est membre du conseil stratégique de The Carlyle Group. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en sciences de la gestion du marketing de l'Université de Guelph et a suivi le programme de l'École de gestion de l'Université Harvard à l'intention des administrateurs de sociétés.

POLITIQUE D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par les auditeurs externes. La politique précise les services d'audit qui ont été approuvés au préalable par le comité, définit les services autres que d'audit qui sont interdits et ceux qui ont été approuvés au préalable et prévoit que tous les autres services autres que d'audit doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit. La liste des services d'audit et des services autres que d'audit permis ayant fait l'objet de cette approbation préalable est revue et approuvée de nouveau régulièrement. La politique exige que les auditeurs externes mettent en œuvre leurs propres normes et méthodes afin de s'assurer de ne fournir aucun service autre que d'audit interdit et de s'assurer, avant d'accepter une mission de prestation de services autres que d'audit permis, que les services en question ont été approuvés au préalable.

HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES

Le tableau qui suit présente le montant total des honoraires qui ont été versés aux auditeurs externes de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 ^[1] :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Honoraires relatifs aux services d'audit	2 773	2 427
Honoraires relatifs aux services liés à l'audit	192	110
Services fiscaux	114	163
Autres services	310	236
Total	3 389	2 936

[1] Sans tenir compte des honoraires suivants :

- la tranche de 2 571 \$ (2020 – 2 786 \$) des honoraires relatifs aux services d'audit qui se rapportait à l'audit de certains des fonds de placement gérés par la Société;
- la tranche de 0 \$ (2020 – 17 \$) des honoraires relatifs aux services liés à l'audit qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société;
- la tranche de 24 \$ (2020 – 108 \$) des honoraires relatifs aux services fiscaux qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société;
- la tranche de 16 \$ (2020 – 0 \$) des honoraires relatifs aux autres services qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société.

Honoraires relatifs aux services d'audit

Ces honoraires ont été versés en contrepartie des services professionnels qui ont été fournis par les auditeurs externes dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales ou des services fournis dans le cadre des dépôts ou des missions prévus par la loi ou la réglementation.

Honoraires relatifs aux services liés à l'audit

Ces honoraires ont été versés relativement aux services de certification et aux services connexes qui ont trait, dans une mesure raisonnable, à l'audit ou à l'examen des états financiers annuels de la Société et ne sont pas pris en considération dans les honoraires relatifs aux services d'audit indiqués ci-dessus.

Honoraires relatifs aux services fiscaux

Ces honoraires ont été versés en contrepartie de services de consultation et de conformité en matière fiscale, y compris l'examen des déclarations de revenus et la prestation de conseils sur des questions de vérification fiscale et la façon de remplir les annexes et de faire les calculs fiscaux de caractère courant.

Honoraires relatifs aux autres services

Ces honoraires ont été versés en contrepartie de services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprenaient la traduction en français des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des états financiers consolidés intermédiaires et des rapports trimestriels aux actionnaires de la Société de 2021 ainsi que d'autres services consultatifs.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

La circulaire de sollicitation de procurations donne d'autres renseignements, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les porteurs principaux des titres de la Société et les titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base d'actions.

D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui figurent dans le rapport annuel 2021.

Annexe A – Charte du comité d'audit

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

1.0 COMPOSITION

Le comité d'audit (le « comité ») de la Société financière IGM Inc. (la « Société ») se compose d'au moins trois administrateurs de la Société, qui doivent tous être indépendants et posséder des compétences financières au sens du règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2.0 FONCTIONNEMENT

Le comité suit le mode de fonctionnement suivant pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités :

1. **Réunions.** Le comité se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités prévues dans les présentes.
2. **Conseillers.** Le comité peut retenir les services des conseillers juridiques indépendants et des autres conseillers qu'il juge nécessaires pour lui permettre de remplir ses fonctions et établir et verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
3. **Quorum.** Deux membres du comité constituent le quorum aux réunions du comité.
4. **Secrétaire.** Le secrétaire général ou le secrétaire adjoint, ou la personne désignée par le président du comité, ou toute personne nommée par le président du comité agit comme secrétaire aux réunions du comité.
5. **Convocation des réunions.** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil d'administration (le « conseil »), par le président et chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du comité ont renoncé à recevoir cet avis. La présence d'un membre du comité à une réunion constitue une telle renonciation, sauf si celui-ci s'oppose à la tenue des délibérations au motif que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, le président du comité devra en aviser ce dernier.
6. **Réunions conjointes avec le comité de gestion des risques.** Chaque année, le comité tient une partie de l'une des réunions dont il est question au paragraphe 2.1 des présentes en présence des membres du comité de gestion des risques et du chef de la gestion des risques afin de leur présenter l'évaluation que fait le chef de l'audit interne de la structure et de l'efficacité du cadre de gouvernance des risques.
7. **Invités.** Le comité peut inviter les personnes qu'il juge appropriées à ses réunions et leur permettre de participer aux délibérations sur les questions qui lui sont soumises.

3.0 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Communication de l'information financière. Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

1. examiner les documents suivants de la Société et en rendre compte au conseil avant que ces documents soient approuvés par celui-ci et publiés :
 - a) les états financiers intermédiaires et annuels;
 - b) les rapports de gestion intermédiaires et annuels;
 - c) les communiqués de presse portant sur les résultats intermédiaires et annuels;
 - d) les autres documents contenant de l'information financière auditée ou non auditée, à sa discrétion;
2. acquérir la certitude qu'il existe des méthodes adéquates permettant l'examen de l'information financière publiée qui est tirée des états financiers de la Société, outre les renseignements présentés dans les états financiers, dans les rapports de gestion et dans les communiqués de presse portant sur les résultats, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces méthodes.

3.2 Audit externe. Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

1. recommander au conseil les auditeurs externes qui seront chargés de dresser ou de produire le rapport des auditeurs ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou de certification;
2. examiner les modalités de la mission des auditeurs externes, le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit proposés et les questions, le cas échéant, qui pourraient être soulevées par le versement de ces honoraires et recommander au conseil la rémunération des auditeurs externes;
3. s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes, notamment en examinant la déclaration annuelle rédigée par ces derniers à ce sujet;
4. examiner la mission des auditeurs externes pour s'assurer que ces derniers sont dûment nommés à titre d'auditeurs externes de chacune des filiales de la Société, sauf si la Société est d'avis, après avoir consulté les auditeurs externes, que l'actif total ou le bénéfice net d'une filiale ne constitue pas une part importante de son actif total ou de son bénéfice net ou sauf si, dans le cas d'une filiale qui exerce ses activités dans un pays autre que le Canada, les lois du pays en question ne permettent pas une telle nomination;
5. étudier la recommandation des auditeurs externes relativement à la personne qui sera chargée de l'audit;
6. rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les résultats de l'audit et les restrictions quant à l'étendue du travail des auditeurs externes;
7. examiner, avec les auditeurs externes et la direction, les modifications des principes comptables généralement reconnus, la qualité et le caractère acceptables des conventions et des hypothèses comptables principales, les autres méthodes de traitement de l'information financière, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus, qui ont fait l'objet de discussions avec les membres de la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes et le traitement privilégié par les auditeurs externes, la présentation et l'incidence des risques et des incertitudes importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la Société et les estimations et jugements clés de la direction qui, dans chaque cas, sont susceptibles d'avoir de l'importance sur le plan de la présentation de l'information financière de la Société;
8. communiquer directement avec les auditeurs externes;
9. recevoir directement les rapports des auditeurs externes;
10. superviser directement le travail des auditeurs externes en ce qui a trait à la rédaction ou à la production du rapport des auditeurs ou aux autres services d'audit, d'examen ou de certification que ceux-ci fournissent à la Société, y compris le règlement des désaccords entre la direction et les auditeurs externes quant à la présentation de l'information financière;
11. rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes y afférent) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes y afférent);
12. examiner les lettres de recommandation des auditeurs externes ainsi que la façon dont la direction donne suite à ces recommandations;
13. examiner l'évaluation que font les auditeurs externes du contrôle interne de la Société sur la présentation de l'information financière ainsi que la façon dont la direction donne suite à cette évaluation;
14. approuver au préalable (ou déléguer l'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres), conformément à la politique d'approbation préalable, toutes les missions relatives à des services autres que d'audit que les auditeurs externes doivent fournir à la Société ou à ses filiales ainsi que les honoraires correspondants et étudier l'incidence de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
15. examiner et approuver la politique de la Société quant à l'embauche d'associés et d'employés, ou d'anciens associés et employés, des auditeurs externes, anciens ou actuels;
16. examiner toutes les questions et les déclarations ayant trait au changement d'auditeurs externes, le cas échéant, ainsi que les mesures que la direction prévoit prendre pour assurer une transition ordonnée.

3.3 Régimes de retraite. Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

1. examiner et approuver i) les rapports et les attestations à l'égard de toutes les activités liées à l'audit des régimes de retraite de la façon décrite dans le rapport annuel de ces derniers et ii) les rapports financiers des régimes de retraite;
2. approuver la nomination de l'auditeur des régimes de retraite.

3.4 Audit interne. Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

1. communiquer directement avec l'auditeur interne;
2. examiner périodiquement les missions d'audit interne de la Société;
3. examiner annuellement le plan d'audit interne;
4. exiger que la direction mette en œuvre et maintienne des contrôles internes appropriés et examiner, évaluer et approuver ces contrôles;
5. rencontrer l'auditeur interne et la direction afin de discuter de l'efficacité des contrôles internes de la Société;
6. examiner le résumé des rapports de l'auditeur interne et des mesures prises par la direction pour gérer les risques importants qui y sont soulevés.

3.5 Conformité. Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

1. examiner les rapports du chef de la conformité et du chef de la protection des renseignements personnels;
2. rencontrer le chef de la conformité et le chef de la protection des renseignements personnels afin de discuter de l'efficacité des normes et méthodes actuellement utilisées pour assurer la conformité aux lois et règlements applicables;
3. vérifier que chacun se conforme au code de conduite ou à la politique en la matière, selon le cas;
4. examiner périodiquement le mandat du chef de la conformité et du chef de la protection des renseignements personnels de la Société.

3.6 Processus de traitement des plaintes en matière de comptabilité. Le comité doit établir un processus aux fins suivantes :

1. la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit;
2. la soumission confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations touchant des questions de comptabilité ou d'audit discutables.

3.7 Réunions à huis clos. Le comité doit se réunir périodiquement à huis clos et rencontrer séparément les auditeurs externes, l'auditeur interne et la direction, lorsqu'il le juge approprié.**3.8 Filiales**

1. Dans le cas d'une filiale en exploitation importante se trouvant, dans la chaîne de propriété, entre la Société et une filiale directe, le comité doit examiner les états financiers de la filiale en exploitation importante en question.
2. Dans le cas d'une filiale directe :
 - a) le comité doit s'en remettre à l'examen et à l'approbation des états financiers de la filiale directe faits par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe ainsi qu'aux rapports et aux avis des auditeurs externes portant sur ces états financiers;
 - b) le comité doit recevoir un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'un document résumant la structure et les règles relatives à ses réunions (le « résumé des règles »);
 - c) à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité doit soumettre le rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe attestant que les processus prévus par la charte et le résumé des règles ont été suivis.
3. À ces fins :
 - a) « filiale en exploitation importante » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net compte pour 10 % et plus du bénéfice net de la Société;
 - b) « filiale directe » désigne une filiale en exploitation importante qui appartient directement à la Société et qui compte un comité d'audit composé en majorité d'administrateurs indépendants.

4.0. PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir l'avis de convocation à chacune des réunions du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité en fait la demande, les auditeurs externes devront assister à toutes les réunions du comité qui ont lieu pendant qu'ils agissent à ce titre.

5.0 ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité doit avoir accès à l'information, aux documents et aux registres dont il a besoin pour remplir ses fonctions et ses responsabilités conformément à la présente charte.

6.0 EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité doit examiner la présente charte périodiquement et recommander au conseil les modifications qu'il juge appropriées.

7.0. RAPPORTS

Le président du comité doit rendre compte au conseil, de la manière et au moment exigés par ce dernier, des questions ayant été soumises à l'examen du comité et informer sans délai le président du conseil de toute question importante soulevée par les membres du comité, par l'auditeur interne, par les auditeurs externes ou par les organismes de réglementation, en plus de lui fournir des exemplaires des rapports écrits ou des lettres que le comité a reçus des auditeurs externes et des organismes de réglementation.

Adoptée par le conseil d'administration le 23 décembre 2004 et modifiée le 29 octobre 2009 et le 8 novembre 2012.